

“ Progetti di collaborazione tra associazioni e amministrazioni europee contro le discriminazioni.”

Michèle Vianès, présidente de Regards de Femmes et secrétaire générale de la Coordination française du lobby européen des femmes

Regards de Femmes, créée il y a 10 ans à Lyon, a des adhérents dans toute la France, parfois réunis dans des antennes locales. L'objet social comporte la lutte contre les stéréotypes qui enferment filles et garçons dans des comportements attendus, la parité professionnelle et politique ainsi que la lutte contre les violences envers les femmes.

La Coordination française du Lobby européen des femmes (Clef) regroupe 83 structures associatives de droit des femmes parmi lesquelles Forum femmes méditerranée France. La Clef a un statut consultatif au Conseil économique et social de l'ONU. C'est ainsi que j'ai eu l'an dernier le plaisir de rencontrer Maria Paola à New York lors de la Commission sur le statut des femmes qui avait pour thème : « La lutte contre les violences et discriminations envers les fillettes ».

La Clef est la branche française du lobby européen des femmes (LEF), la plus grande organisation d'associations de femmes dans l'Union européenne. Le LEF compte des organisations membres dans 25 États membres de l'UE. C'est un réseau de 4000 associations de femmes

Je vais articuler mon intervention en 3 parties

- D'abord, pourquoi un tel réseau ? Pourquoi est-ce important d'agir et réagir ensemble ?
- Ensuite quels sont ces objectifs et ces modes d'actions ?
- Je terminerai en vous proposant de participer à une action en réseau.

1-Pourquoi le réseau

Malgré l'égalité de principe devant la loi, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une réalité en 2007. Ni en France, ni d'ailleurs dans les autres États membres de l'Union Européenne. N'examinons pas le reste du monde ! Malgré la convention CEDAW contre les discriminations envers les femmes et 50 ans de législation européenne sur l'égalité femmes-hommes la hiérarchisation patriarcale homme/femme, la domination du masculin sur le féminin, reste prégnante Concernant l'accès aux revenus, aux droits et aux pouvoirs, l'inégalité se fait sentir à tous les niveaux et dans tous les groupes sociaux.

Pour que cet assujettissement, volontaire ou forcé, cesse de se perpétuer, il faut que les femmes refusent l'enfermement dans un rôle supposé « naturel », une servitude volontaire ou forcée.

Tout d'abord, puisque aujourd'hui le thème que nous réunit sont les « pari opportunità », je vais commencer par vous présenter le concept de parité entre les sexes, défini par les féministes françaises.

L'espèce humaine revêt deux formes qui ne sont ni assimilables, ni réductibles l'une à l'autre. Tout individu est femme ou homme biologiquement. Ce qui distingue les sexes n'a pas à se traduire en inégalité. Les deux sexes sont dissemblables et égaux. La complémentarité fonctionnelle des sexes engage à l'égalité des droits permettant harmonie et équilibre.

Les femmes ne sont pas une catégorie sociale ou ethnique puisque chaque être humain est homme ou femme. Il n'y a pas un deuxième sexe. Les deux sexes ne sont plus à voir dans un rapport hiérarchique, dépourvu de tout fondement objectif, mais d'équivalence.

Pour rompre avec la stratégie, fautive et dangereuse, qui conduisait les femmes à obtenir une légitimité par les hommes, le concept de parité a été avancé par des féministes françaises. La parité recherchée est différente d'une action communautariste qui repose sur une distinction catégorielle, culturelle ou ethnique.

Pour gérer la cité, hommes et femmes agissent de manière équivalente et communément. La parité politique introduit une nouvelle dimension dans l'égalité entre les êtres humains. Rompant avec l'attribution traditionnelle de la sphère publique à l'homme et de la sphère privée à la femme, la parité permet aux hommes comme aux femmes de sortir des rôles attendus. Elle leur ouvre ainsi un espace de liberté et de réalisation individuelles en fonction d'aptitudes et goûts personnels et non de représentations sociales qui peuvent être aliénantes ou sclérosantes.

Pour réaliser l'égalité femmes-hommes, il convient donc d'agir sur tous les fronts de la politique. Des femmes de différents pays européens qui se rencontraient lors des conférences internationales ont ressenti le besoin de se réunir en réseau.

2- Objectifs et modes d'action

Le Lobby européen des femmes (Lef) vise à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne. Le LEF agit dans différents domaines, tels que la situation économique et sociale des femmes, les femmes dans la prise de décision, la violence envers les femmes, la diversité des femmes, etc. Le LEF travaille principalement avec les institutions de l'Union européenne : le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil des Ministres de l'UE. Le Lef fait remonter aux institutions de l'Union Européenne les réflexions et besoins des femmes et informe les associations-membres des directives et programmes européens concernant les droits des femmes.

L'action du lef par rapport à la feuille de route européenne 2007-2010 fonctionne à ces 2 niveaux. Je rappelle les grandes thématiques :

1. Éliminer les rôles et stéréotypes de genre fondés sur un modèle patriarcal
2. Réaliser la justice économique et sociale pour les femmes
3. Promouvoir la position des femmes dans la prise de décision : vers la démocratie paritaire en Europe
4. Éradiquer la violence envers les femmes et mettre en oeuvre les droits humains des femmes
5. Rôle de l'Europe dans la promotion des droits des femmes au niveau international
6. Mécanismes institutionnels pour la réalisation de l'égalité femmes-hommes et l'intégration de la dimension de genre.

Le réseau fonctionne de manière très souple et à géométrie variable.

- **Soit par regroupement international** : Le Lobby européen des femmes a lancé une campagne spécifique « **Who cares ?** » sur la mise à disposition de services de garde d'enfants, de personnes âgées et autres personnes dépendantes en Europe. Cette campagne préconise la mise à disposition de services de prise en charge des personnes dépendantes, abordables, accessibles et de haute qualité pour toutes les personnes dépendantes, disponibles pour tous quelle que soit leur situation financière. Le LEF fait également des recommandations sur les questions liées au

marché du travail et les politiques d'articulation de la vie privée et professionnelle. Une pétition électronique est à signer sur le site du Lef : www.womenlobby.org;

- **Soit par regroupement entre plusieurs pays sur une même thématique** avec les associations qui ont des objectifs analogues ou complémentaires.: **Projet pilote Nordique – Baltique.** Le projet vise à développer des activités concrètes afin de soutenir et d'assister les femmes victimes de la traite pour des raisons d'exploitation sexuelle dans la région ; de renforcer la coopération entre pays d'origine de la traite et ceux de destination ainsi que la perspective de genre dans les activités et les politiques de lutte contre la traite des êtres humains ;
- **Soit entre le réseau et des coordinations nationales.**

Dans le cadre de l'**année 2007, année contre les discriminations**, l'action concernant les **femmes migrantes** est l'exemple d'un projet qui circule du national au réseau et vice versa, en s'enrichissant sans cesse.

Depuis quelques années, l'immigration est au cœur du débat politique communautaire. Les politiques d'immigration des pays de l'UE ne prennent pas souvent en compte les droits humains, et encore moins les droits des femmes. Le Lef revendique l'intégration d'une perspective de genre dans la politique européenne de l'immigration.

Un séminaire a été organisé en janvier 2007 « **Mêmes droits, mêmes voix - Les femmes migrantes dans l'UE** » rassemblant des femmes migrantes militantes dans les associations des Etats membres de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion, pour une discussion sur les principaux défis que les femmes migrantes rencontrent en termes d'intégration et de renforcement de leur pouvoir d'action dans le pays d'accueil.

Parmi les conclusions :

- Le LEF croit fermement que les droits des femmes sont des droits fondamentaux et universels, et que toutes les femmes doivent avoir accès à ces droits, sans aucune distinction de statut ou d'origine.
- Le LEF s'inquiète du fait que les religions aient une influence sur les politiques nationales et européennes, de manière à saper l'égalité femmes-hommes et restreindre l'accès des femmes à leurs droits humains fondamentaux et le plein exercice de ces droits.
- **La religion ou les traditions ne peuvent être invoquée comme justification de violations des droits humains des femmes**
- Jamais le LEF n'acceptera le relativisme culturel pour justifier une violation des droits des femmes décrétée par la foi et la culture, et donc échapper aux questions de droits humains. Le LEF soutient avec force la déclaration du Conseil de l'Europe : « **La liberté de religion ne peut pas être acceptée comme un prétexte pour justifier les violations des droits des femmes, qu'elles soient flagrantes ou subtiles, légales ou illégales, pratiquées avec ou sans le consentement théorique des victimes – les femmes.** » (Rapport et résolution du Conseil de l'Europe, Femmes et religion en Europe, 16/9/2005).
- Le LEF reconnaît que beaucoup de femmes trouvent un réconfort et une sagesse dans la foi et ne souhaite pas ternir cette expérience positive. Le LEF est aussi conscient que des traditions et pratiques culturelles qui sont dangereuses ou qui constituent une violation des droits humains se sont développées, qu'elles sont

étroitement liées aux préceptes religieux sans qu'on puisse toutefois les leur attribuer directement.

Pour poursuivre la réflexion, le Lef a organisé un colloque en mai dernier « **Femmes, Europe et religion : Explorer une relation intrigante** » au cours duquel je suis intervenue sur « **Femmes, religions et fondamentalismes** ».

Le LEF a ensuite demandé aux coordinations nationales de rapporter les conclusions du séminaire et du colloque, d'explorer les actions de suivi possibles et de renforcer le dialogue et les partenariats entre les ONG de femmes migrantes et les organisations de femmes aux niveaux national et européen.

La Coordination française a organisé à Marseille, en septembre, une réunion des associations nationales de promotion des droits des femmes migrantes.

Dans la déclaration finale, nous avons rappelé, entre autres, qu'un migrant sur deux est une femme, et qu'une migrante sur deux a des activités professionnelles, mais l'apport économique, social, culturel et humain des femmes migrantes reste méconnu et sous estimé. Nous avons affirmé notre engagement : toutes les femmes doivent avoir accès aux droits universels et demandé aux institutions concernées en France et en Europe d'œuvrer en ce sens.

En particulier, de reconnaître aux migrantes un statut juridique personnel indépendant de tout lien familial et de tout lien économique, de lutter contre les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines, les crimes d'honneur et les crimes sexistes mais aussi de mettre en place un système efficace de protection des femmes victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle, sans condition de collaboration avec les autorités.

3- Proposition de collaboration

Pour conclure, dans cet esprit de regrouper les énergies, je vous invite à collaborer à l'action de Regards de Femmes concernant la participation des femmes à la prise de décision dans les sphères familiales, économiques et politiques, avec une mise en réseau des bonnes pratiques.

L'autonomisation des femmes, en renforçant leur participation dans trois sphères distinctes : le foyer, le travail et la scène politique, est indispensable, aussi bien en France et en Europe que dans le reste du monde, pour un développement durable. Toute amélioration dans l'un de ces domaines a des effets positifs sur le bien-être des femmes, de leurs enfants, leur famille, leur communauté et leur pays.

Un site web interactif www.partagider.fr d'utilisation aisée, consacré aux modalités de prise de décision facilitera l'accès du public aux informations fondamentales, par une mise en commun d'expériences acquises et de bonnes pratiques. Il permettra d'ouvrir le dialogue, de créer du savoir et de connaître les besoins réels.

Il sera présenté lors de la rencontre mondiale « DEMOCRATIE PARTICIPATIVE », organisée par le Conseil régional Rhône-Alpes au Palais des Congrès de Lyon le 11 décembre 2007.

Je vous invite à nous envoyer vos contributions à contributions@partagider.fr et à participer au forum que nous organisons, en vous inscrivant sur le site de la région Rhône-Alpes : www.democratie2007.rhonealpes.fr